

CSAL du 9 avril 2024
Déclaration liminaire de l'intersyndicale de la DSFiPE



Madame la Présidente,

Trois mois, c'est le temps qu'il aura fallu à la Direction générale pour transmettre à l'intersyndicale de la DSFiPE une réponse aussi paresseuse que convenue sur notre demande d'attribution de la prime « assimilée de Centrale ».

Pour reprendre les termes de M. Magnant, elle est « sans surprise », dans l'expression de son refus. Ce qui est tristement sans surprise, à notre sens, c'est la négation du dialogue social qui sous-tend ce courrier.

N'importe quel agent des Finances publiques avec un minimum de conscience professionnelle aurait honte d'avoir produit un tel travail, sans aucun traitement de fond. Même la discrimination entre notre DCM et l'ensemble des DCM des autres SCBCM n'est pas mentionnée, il fallait oser ! Mais lorsque l'on est DGA, on est visiblement en droit de signer une telle lettre, et d'en être fier. Les agentes et les agents de la DSFiPE apprécieront le message autant que nous, soyez-en certaine.

Bien sûr, cela ne clôt pas les débats sur le sujet, faute de réponse sur les questions réglementaires soulevées dans notre courrier du 21 décembre. Au mépris qui fonde le retour de la DG, l'intersyndicale déterminera les suites adaptées.

Revenons à l'ordre du jour. La plupart des sujets abordés le sont « pour information », et un point sur les effectifs de la DSFiPE était relégué en « questions diverses ».

C'est pour nous un sujet de préoccupation particulièrement prégnant, qui doit mériter un temps d'échanges privilégié.

Tout d'abord, nous restons curieux de savoir comment les vacances au TAGERFIP pourront être comblées – rappelons-nous que, lors d'un récent point informel, il avait été affirmé que les affectations d'avril y suffiraient.

Ensuite, il n'est plus envisageable de différer un débat en profondeur sur l'avenir de nos pôles métier. L'asymétrie entre le pôle étranger et le DCM est flagrante, que ce soit en termes d'effectifs globaux, de taux d'encadrants, ou sur le plan des missions attribuées.